

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Procès-verbal du Comité syndical n° 60

22 mai 2026

Le Comité syndical dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est tenu au siège du Syndicat, en séance publique, dans les locaux du Conseil départemental du Val-d'Oise, en salle des délibérations, le 22 mai 2026 à 15h00. Bernard TAILLY ouvre la séance et laisse la parole à Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Département, qui reprend la présidence de la séance, en qualité de doyenne d'âge.

Nadine PORCHEZ est désignée comme secrétaire de séance.

La Présidente de séance fait l'appel nominal des membres du Comité syndical et dénombre 17 présents et 1 pouvoir. Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 15h09

Etaient présents :

Pour la Région Ile-de-France : Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS

Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI

Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Éric BOSCH, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :

Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :

Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Validation du compte-rendu du comité syndical n°59 du 20 février 2026
2. Compte-rendu des décisions prises par Bernard TAILLY, Président, par délégation du Comité syndical
3. Installation des représentants des communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône et de la Communauté d'agglomération du Val Parisien au sein du Comité syndical
4. Election du Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt
5. Election des représentants des Communes et de la Communauté d'agglomération du Val Parisien au sein du Bureau du Syndicat
6. Délégations du Comité syndical au Président
7. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
8. Désignation d'un Vice-Président habilité à comparaître pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative
9. Points d'information

1. Validation du compte-rendu du comité syndical n°59 du 20 février 2026

La Présidente de séance interroge les membres du Comité syndical sur d'éventuelles remarques concernant le compte-rendu n°59. Celui-ci est adopté sans observation.

2. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit rendre compte des décisions prises par délégation du Comité syndical, accordées par délibération n°23-24 du 30 juin 2023.

N°	Objet	Montant engagé
26-08	Signature du devis fixant le tarif des honoraires de la société d'avocats ARKEN AVOCATS	Selon devis
26-09	Déconsignation des indemnités de dépossession pour la parcelle BN313 sise au lieudit Le Placeau à Bessancourt (dossier S1-BES-T361)	-
26-10	Déconsignation des indemnités de dépossession pour la parcelle AV59 sise au lieudit la Loge du Roi de Cocagne à Pierrelaye (dossier S1c-PIE-T10516)	-
26-11	Signature de la convention de compensation avec le Conseil départemental du Val d'Oise	-

Commandes passées :

Numéro	Date de création	Objet	Tiers	Engagé TTC
2026-004278	29/01/2026	REPARATION POTEAU 8 RUE DE LA COLONNE	MCI BTP	600,00
2026-004279	29/01/2026	ENTRETIEN JANVIER 2026 20 RUE DE LA COLONNE MERY SUR OISE	EFFI QUA PROPRE SERVICES	360,00
2026-004281	29/01/2026	ENTRETIEN FEVRIER 2026 20 RUE DE LA COLONNE MERY SUR OISE	EFFI QUA PROPRE SERVICES	360,00
2026-004282	29/01/2026	ENTRETIEN MARS 2026 20 RUE DE LA COLONNE MERY SUR OISE	EFFI QUA PROPRE SERVICES	540,00
2026-004306	30/01/2026	IMPRESSION PANNEAUX DIBOND ET CARTES DE VOEUX	RPS REPRO	351,60
2026-004763	03/02/2026	COTISATION ANNUELLE 2026 OEUVRES SOCIALES	PLURELYA	1 690,71
2026-004777	04/02/2026	ADHESION 2026	UNION REGIONALE DES COLLECTIVI	1 500,00
2026-004901	05/02/2026	REVISION PEUGEOT RIFTER	GARAGE DE LA PLAINE	385,51
2026-005047	06/02/2026	BATTERIE POUR DRONE	NETPIX	379,00
2026-005189	09/02/2026	DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB DEMOLITION HAUTE BORNE MERY	APH EXPERTISES	652,80

2026-005270	09/02/2026	CONTRIBUTION 2026 MEMBRE GIP MAXIMILIEN	GIP MAXIMILIEN	1 239,37
2026-005923	13/02/2026	DIAGNOSTIC AMIANTE SUR DEPOTS SAUVAGES	BATEXPERT	1 452,00
2026-006034	13/02/2026	LEVE TOPOGRAPHIQUE ET DETECTION DE RESEAUX CHEMIN DES BOEUF RD 191 PIERRELAYE	GEOFIT	4 380,00
2026-006134	16/02/2026	REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT	DAGNIAUX	10,20
2026-006740	20/02/2026	QUINCAILLERIE POUR 20 RUE DE LA COLONNE	FOUSSIER	180,54
2026-006898	23/02/2026	COMITE SYNDICAL 20 FEVRIER 2026 - TRAITEUR	LEVASSEUR	388,30
2026-006900	23/02/2026	DIAGNOSTIC AMIANTE SUR DEPOTS SAUVAGES	BATEXPERT	1 368,00
2026-007010	24/02/2026	CURAGE RUE DE LA COLONNE MERY SUR OISE	LA COMPAGNIE DES DEBOUCHEURS	403,51
2026-007544	04/03/2026	COTISATION ANNUELLE 2026 OEUVRES SOCIALES COMPLEMENT	PLURELYA	241,53
2026-007546	04/03/2026	VEILLE FONCIERE 2026	SAFER DE L'ILE DE FRANCE	2 400,00
2026-007734	06/03/2026	TRAVAUX DE CLOTURES BOIS DE LA GARENNE	IDVERDE	41 541,60
2026-007739	06/03/2026	PNEUS PEUGEOT RIFTER	GARAGE DE LA PLAINE	966,29
2026-007742	06/03/2026	CONTROLE QUALITE POUR VALORISATION DE MATERIAUX RECYCLES	LABINFRA	5 754,00
2026-007823	09/03/2026	ACCESOIRES ET ENTRETIEN VEHICULES	SOCIETE QUANNAISE DISTRIBUTION	96,00
2026-007960	10/03/2026	FOURNITURE DE BARRIERES PIVOTANTES	LA CHAUDRONNERIE VIERZONNAISE	15 150,00
2026-009904	27/03/2026	ENTRETIEN AVRIL 2026 20 RUE DE LA COLONNE MERY SUR OISE	EFFI QUA PROPRE SERVICES	420,00
2026-010115	01/04/2026	PASS TERRITORIAL COTISATION 2026	CIG GRANDE COURONNE	40,00
2026-010379	03/04/2026	ENTRETIEN MAI 2026 20 RUE DE LA COLONNE MERY SUR OISE	EFFI QUA PROPRE SERVICES	420,00
2026-010814	10/04/2026	DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB DEMOLITION MONTJARET	APH EXPERTISES	3 359,88
2026-010819	10/04/2026	LEVE TOPOGRAPHIQUE ET DETECTION DE RESEAUX CHEMIN RURAL 29 DIT DE LA FROMANDE	GEOFIT	2 280,00
2026-010820	10/04/2026	RAMASSAGE DE PETITS DETRITUS	APAJH95 ENTREPRISE ADAPTEE LES	2 982,31
2026-011559	17/04/2026	CREATION ESPACE VERT 20 RUE DE LA COLONNE	IDVERDE	4 386,00

2026-011563	17/04/2026	CREATION ESPACE VERT CARREFOUR ENTREE FREPILLON	IDVERDE	10 198,06
2026-012169	24/04/2026	PRESENTATION ETUDES POUR MECENAT	EODD INGENIEURS CONSEILS	2 100,00
2026-012172	24/04/2026	ETUDE EXTENSION ZNIEFF	LES AMIS NATURALISTES COTEAUX	10 420,00
2026-012899	07/05/2026	SECURISATION HAMEAU DE MONTJARET MERY SUR OISE SUITE EXPULSION	MCI BTP	7 464,00
2026-013499	18/05/2026	SECURISATION CARREFOUR MONTJARET MERY SUR OISE	FGPIS SECURITE	18 278,20
2026-014147	22/05/2026	RENOUVELLEMENT ADOBE STOCK 1 AN	AGENT COMPTABLE UGAP	426,78
2026-014149	22/05/2026	BADGES	GUISSET JEAN PAUL JPG	76,66
2026-014152	22/05/2026	SECURISATION HAMEAU DE MONTJARET MERY SUR OISE SUITE VANDALISME	MCI BTP	2 904,00

Sous la Présidente de séance, aucune question ni observation n'est soulevée.

3. Installation des représentants des Communes et de la Communauté d'agglomération du Val Parisis au sein du Comité syndical

Compte tenu des élections municipales qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'installation des nouveaux représentants des Communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône ainsi que ceux de la Communauté d'agglomération du Val Parisis. Les membres représentant la Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise sont inchangés.

Ainsi la nouvelle composition du Syndicat est la suivante :

Pour la Commune de Méry-sur-Oise	Monsieur Pierre-Edouard EON - Titulaire Madame Marie-France HOFFMANN - Suppléante
Pour la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône	Monsieur Laurent LINQUETTE – Titulaire Monsieur Marc BILLAND - Suppléant
Pour la Communauté d'agglomération du Val Parisis	Madame Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN – Titulaire
	Monsieur Valentin GLACIAL - Suppléant
	Madame Martine BERNARD – Titulaire
	Monsieur Philippe JAUSET - Suppléant
	Madame Nadine PORCHEZ – Titulaire
	Monsieur Xavier DAUDÉ - Suppléant
	Monsieur Éric BOSC – Titulaire
	Madame Mathilde MISSLIN - Suppléante
	Madame Carole FAIDHERBE – Titulaire
	Monsieur Florian CARRE – Suppléant

Pour la Région Ile-de-France	Xavier MELKI – Titulaire Stéphanie VON EUW - Suppléante
	Nicole LANASPRE – Titulaire Florence PORTELLI - Suppléante
	Thibault HUMBERT – Titulaire Jean-François RENARD - Suppléant
	France-Lise VALIER – Titulaire Agnès RICARD-HIBON - Suppléante
	Benjamin CHKROUN – Titulaire Benoît JIMENEZ - Suppléant
	Carine PELEGRIN – Titulaire Sandrine GRANDGAMBE - Suppléante
	Cécile DUMAS – Titulaire Rachid TEMAL - Suppléant
Pour le Département du Val d'Oise	Marie-Christine CAVECCHI – Titulaire Sabrina ECARD - Suppléant
	Philippe ROULEAU – Titulaire Yannick BOEDEC - Suppléant
	Gérard LAMBERT-MOTTE – Titulaire Noellie PLELAN - Suppléante
	Véronique PELISSIER – Titulaire Manuela MELO - Suppléante
	Céline VILLECOURT – Titulaire Julien BACHARD - Suppléant
	Laetitia BOISSEAU – Titulaire Mickaël DECLERCK - Suppléant
	Pascal BERTOLINI – Titulaire Nessrine MENHAOUARA - Suppléante

4. Election du Président

Il convient de procéder à l'élection du Président du SMAPP.

Seul Philippe ROULEAU fait acte de candidature.

Marie-Christine CAVECCHI, Présidente de séance, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et propose donc de passer à l'élection du Président.

Valentin GLACIAL et Florian CARRE sont désignés assesseurs par le Comité syndical. Chaque délégué, à l'appel de son nom, glisse son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins : 18

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 0

Nombre de voix pour Philippe ROULEAU : 17

5. Election des représentants des Communes et de la Communauté d'agglomération du Val Parisis au sein du Bureau du Syndicat

Conformément à l'article 10 des statuts du syndicat, il est nécessaire d'élire les trois nouveaux représentants communaux et communautaires au sein du Bureau du SMAPP et ainsi désigner les Vice-Présidents.

Laurianne DUGLE DANGUILHEN, Éric BOSC et Pierre-Edouard EON se portent candidats

Il est procédé au vote à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

- Eric BOSC est élu en qualité de membres du Bureau du SMAPP avec :
17 bulletins POUR
0 bulletin NUL
1 bulletin BLANC
- Laurianne DUGLE DANGUILHEN est élue en qualité de membres du Bureau du SMAPP avec :
18 bulletins POUR
0 bulletin NUL
0 bulletin BLANC
- Pierre-Edouard EON est élu en qualité de membres du Bureau du SMAPP avec :
18 bulletins POUR
0 bulletin NUL
0 bulletin BLANC

Les membres du Bureau, et par conséquent, les Vice-Présidents, sont à présent :

Pour la Communauté d'agglomération du Val Parisis et les Communes	Eric BOSC
	Laurianne DUGLE DANGUILHEN
	Pierre-Edouard EON
Pour la Région Ile-de-France	Xavier MELKI
	Nicole LANASPRE
Pour le Département du Val d'Oise	Gérard LAMBERT-MOTTE
	Céline VILLECOURT

6. Délégations attribuées au Président

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, il est proposé au Comité syndical de déléguer au Président, les attributions relatives à :

- la gestion courante du fonctionnement du syndicat mixte,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés sans formalité, dès lors que les crédits correspondants sont disponibles,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon la procédure adaptée en exécution du Code de la Commande publique ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- la passation des contrats d'assurance,
- les actions en justice ou en défense pour tous les contentieux,
- la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- le dépôt et la signature des demandes d'autorisation d'abattages d'arbres recommandés par l'ONF, pour des raisons sécuritaires ou de mise en valeur et de protection des boisements,

- les demandes et la signature des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'avancement du projet dans le cadre de la DUP,
- le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès des organismes publics et la signature des conventions, des accords de partenariats et l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces demandes de financement,
- la signature des conventions de compensations environnementales, de défrichement et de carbone ainsi que l'ensemble des documents relatifs à leur mise en œuvre,
- la signature des conventions de mécénat,
- la candidature pour les acquisitions foncières auprès de la Safer pour les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement de la forêt,
- les acquisitions amiables des biens immobiliers dans le périmètre du projet, d'un montant inférieur à 180 000 euros et à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions, et notamment l'acte authentique ou le traité d'adhésion,
- les baux, accords amiables et conventions de toute nature, ayant pour objet les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant au syndicat pour une durée n'excédant pas 9 ans,
- les acquisitions par voie d'expropriation ainsi qu'à leur suite et à signer tous les documents y afférents, et notamment les décisions de consignation dans l'hypothèse où il existerait un obstacle à paiement et les décisions de déconsignation,
- la fixation et le règlement des rémunérations, des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts.

En l'absence d'observation, la délibération est votée à l'unanimité.

7. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Conformément au Code de la Commande publique et au règlement intérieur du SMAPP, une Commission d'Appel d'Offres doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

La réinstallation du comité syndical de ce jour conduit à la nécessité de renouveler la Commission d'Appel d'Offres. Les membres désignés sont les suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Xavier MELKI	Carine PELEGRIN
Nicole LANASPRE	Thibault HUMBERT
Céline VILLECOURT	Laetitia BOISSEAU
Gérard LAMBERT-MOTTE	Pascal BERTOLINI
Nadine PORCHEZ	Marie-France HOFFMANN

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Désignation d'un Vice-Président habilité à comparaître pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative

En matière foncière, deux types d'actes authentiques existent : les actes authentiques en la forme notariée, reçus par un notaire, et les actes authentiques en la forme administrative, reçus par un officier public.

Le SMAPP procède régulièrement à la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative pour des acquisitions amiables de faible valeur.

Aussi, le Comité Syndical désigne à l'unanimité Monsieur Pierre-Edouard EON, et en son absence Madame Marie-France HOFFMANN, sa suppléante, à représenter le Syndicat lors de la signature d'actes administratifs dont l'authentification incombe au Président du SMAPP.

9. Points d'information

- Voies vertes

Le dossier de schéma directeur adopté au Comité syndical du 10 octobre 2025 a fait l'objet d'une demande de subvention et a été adopté en Commission permanente du 9 avril 2026 par la Région. La demande portait sur le budget HT de 5 200 000 €. La subvention obtenue est de 2 287 000 €, soit 50% des travaux retenus. Une réunion entre les Vice-Présidents et les Maires concernés aura lieu courant juin pour discuter des financements restant à trouver, sachant que ce projet est également éligible au fonds vert.

- Journée du Patrimoine, le Dimanche 20 septembre 2026 « Découverte familiale de la Forêt »

Le Syndicat a envisagé une sortie familiale de découverte de la Forêt le 20 septembre pour la journée du Patrimoine. Il s'agirait de partir à vélo des communes traversées par la Forêt pour arriver au Boërs et organiser un déjeuner participatif. Les services des communes ont été sollicités pour savoir les aides qu'ils peuvent apporter. La problématique d'un tel événement est la sécurisation du parcours.

- Mouvements de personnels

Madame Stéphanie DAGNIAUX quittera ses fonctions de Directrice du SMAPP le 12 juin et sera remplacée dès le 15 juin par Madame Marion VERGEYLEN.

Fin de la séance à 15h43

Philippe ROULEAU



Président

Nadine PORCHEZ

Secrétaire de séance